

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 2 juin 2025

Date de l'annonce publique : 26/05/2025

Date de la convocation des conseillers : 23/05/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Dimitrovska, Viktorija (fonctionnaire remplaçant le secrétaire communal).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-06-02 - 2.03	
Point de l'ordre du jour	2.03	
Objet	Convention d'exécution du PAP « QE » - Rue de Bettembourg, Livange	

Le conseil communal,

Vu la convention avec la société DS2 Promotion Sàrl ayant pour objet les conditions et modalités d'exécution du plan d'aménagement particulier concernant des fonds d'une contenance de 7.35 ares, situés au lieu-dit « Rue de Peppange / rue de Bettembourg » à Livange figurant au cadastre sous les numéros 68/2588, 68/2586 et 68/2640 commune de Roeser, section C de Livange ;

Considérant que cette convention a été signée par le collège échevinal le 2 juin 2025 ;

Considérant que le projet ci-dessus concerne, d'une part, la réalisation des travaux de voirie et d'équipements publics nécessaires à la viabilité du PAP, tels que précisés dans les plans établis par le bureau TR Engineering pour le compte de l'initiateur du projet, et d'autre part, la construction de deux maisons unifamiliales jumelées ;

Considérant que la convention doit être approuvée ensemble avec le projet d'exécution ;

Considérant que le plan d'aménagement en question a été approuvé par délibération du conseil communal du 13 juin 2016 et du 12 septembre 2016 et approuvée le 9 février 2017 par Monsieur le Ministre (réf.: 41C/008/2015) ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention avec la société DS2 Promotion Sàrl ayant pour objet de régler mise en œuvre et l'exécution du plan d'aménagement particulier « quartier existant » concernant des fonds situés au lieu-dit « Rue de Peppange / Rue de Bettembourg » à Livange.

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 36 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 10 juin 2025

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,

